



SECTION  
DE LA  
MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

21 avril 2020

## Remboursement des Frais de Repas période de l'état d'urgence sanitaire

**P**ar décret n°2020-404 du 07 avril 2020, le gouvernement a décidé la mise en place d'une indemnisation des frais de repas pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire débutée le 17 mars 2020 et jusqu'à son terme.

La demande des agents est déposée dans l'application FDD. Un code spécifique PCA a été créé à cet effet.

### Conditions pour l'Agent

- ▶ Physiquement dans les services
- ▶ Assurant la continuité du fonctionnement des services
- ▶ Pas de solution de restauration administrative (fermeture de restaurant collectif)
- ▶ Détenir une autorisation professionnelle de déplacement
- ▶ Présent entre 12h et 14h sur le site
- ▶ Remboursement uniquement pour les jours de présence physique
- ▶ Montant : 17,50€ par repas
- ▶ Remboursement sur justification :
  - déclaration sur l'honneur du 17 mars au 17 avril
  - justificatifs de dépenses à partir du 20 avril, date de diffusion de la note DGFIP

### Ticket Restaurant

Enfin, il faut choisir entre le titre-restaurant et le bénéfice du décret, les deux n'étant pas cumulables.



**F.O.-DGFIP** est intervenu auprès de la Direction Générale (DG) concernant les justificatifs et la possibilité de recourir à l'attestation sur l'honneur durant toute la période d'état d'urgence sanitaire. En réponse, la DG a convenu qu'un ticket de caisse global de courses (supermarché...) pouvait être accepté.

En parallèle, **F.O.-DGFIP51** a posé la même question aux RH de la Marne. Il est convenu qu'un ticket de supermarché (ou autre...) sera suffisant à partir du 20 avril.

### Dossier sur notre site FO51

- ▶ [Décret Frais de Repas n°2020-404 du 07 avril 2020](#)
- ▶ [Note DGFIP Frais de Repas du 15 avril 2020 - Référence : 2020/04/1340](#)
- ▶ [Attestation sur l'honneur](#)
- ▶ [Mode opératoire dans l'application FDD](#)

### Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne  
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39  
Mail provisoire : fo.dgfip51@gmail.com  
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>